Question n° 220

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF: DAJDAJD2014027

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 10/07/2014

RAPPORTEUR: Pascal BEAUDET

OBJET : Cession au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert des lots n°2 et 3 (appartement + cave) situés 66 bis rue des Noyers à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée I 30

EXPOSE:

Le maire a, par décision n°117 du13 mars 2014, fait usage du droit de préemption urbain pour l'acquisition des lots n°2 et 3 situés 66 bis drue des Noyers à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée I 30 au prix de 110 000 €, valeur libre de toute occupation.

Il s'agit d'un appartement d'une surface de 50,28 m² et d'une cave.

Ce bien est situé au sein d'une copropriété, sur une parcelle contiguë à celles d'un projet de construction d'un programme de logements sociaux contribuant à la requalification du secteur.

Il est proposé de céder cet appartement à la Société Immobilière du Moulin Vert afin de poursuivre le projet présenté plus haut et mettre en œuvre la Politique de l'Habitat, à savoir permettre la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an.

La Société Immobilière du Moulin Vert s'est engagée à acquérir ce bien au prix d'acquisition par la commune soit 110 000 € majorés des frais notariés d'acquisition.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession des lots n°2 et 3 sis 66 bis rue des Noyers à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée I 30 au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert au prix de 110 000 € majorés des frais notariés d'acquisition.

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 10 JUILLET 2014

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 10 Juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 02 juillet 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS:

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

M CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. PLEE Eric, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, RABAH Hana, YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

Laurence GRARE Représentée par : Meriem DERKAOUI Antoine WOHLGROTH Représenté par : Marc RUER Alice FAGARD Représentée par : Roland CECCOTTI-RICCI Guillaume SANON Représenté par : Nourredine KARROUMI Jacques SALVATOR Représenté par : **Evelyne YONNET** Hakim RACHEDI Représenté par : Omar AIT-BOUALI Présilya ALVES Représentée par : Abderrahim HAFIDI Nadia LENOURY Représentée par : Damien BIDAL

Rachid ZAIRI Représentée par : Claire VIGEANT
Bouchra HAMDANE Représentée par : Benoît LOGRE

Josiane MILLA Représentée par : Thérèse MBONDO à partir de la question n°228
Sylvie DUCCATTEAU Représentée par : Maria MERCADER Y PUIG jusqu'à la question n°241

Excusé: Fayçal MENIA

Absente: Mme SIGNATE Rouguy,

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF: DAJDAJD2014027

Signataire: AD

OBJET :Cession au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert des lots n°2 et 3 (appartement + cave) situés 66 bis rue des Noyers à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée I 30.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la décision de préemption n° 117 du 13 mars 2014;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du11 mars 2014;

Considérant l'immeuble du 66 bis rue des Noyers est situé sur une parcelle contiguë à celles d'un projet de construction d'un programme de logements sociaux contribuant à la requalification du secteur,

Considérant l'intérêt de céder les lots n°2 et 3 situés 66 bis rue des Noyers à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée I 30, au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert afin de constituer des réserves foncières permettant la mise en œuvre des actions de la Politique de l'Habitat à savoir la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an,

A l'unanimité.

DELIBERE:

DECIDE les lots n°2 et 3 situés 66 bis rue des Noyers à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée I 30 au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert.

FIXE le prix de cession à 110 000 € majorés des frais notariés d'acquisition.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

L'Adjoint Délégué

Augume Meriem DERKAOUI

Reçu en Préfecture le : 11/07/2014

Publié le 11/07/2014

Certifié exécutoire le : 11/07/2014

L'Adjoint Délégué

Mme Meriem DERKAOUI lere Adjointe au Maire